



Syndicat UNSA territoriaux CeA

FS SSCT du 20 mars 2023
14h00 à 18h00 - en Salle de l'Assemblée, Colmar

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du CHSCT du 17 octobre 2022 - *POUR*
2. Approbation du procès-verbal du CHSCT du 07 novembre 2022 - *POUR*
3. Approbation du procès-verbal de la FSSSCT du 09 février 2023 - *POUR*
4. Approbation du compte-rendu de la visite du CHSCT à la Préfecture de Colmar - *POUR*
5. Approbation du compte rendu de la visite du CHSCT au collège d'Eckbolsheim - *POUR*
6. Approbation du compte-rendu de la visite du CHSCT au bâtiment « Trigone » à Colmar - *POUR*
7. Approbation des sites objets de visites de la FSSSCT en 2023 - *POUR*
8. Consultation - Réaménagement partiel du centre médico-social de Colmar Ouest
ABSTENTION

S'agissant de la relocalisation du CMS Brasseries au sein du CMS Solidarité, l'UNSA vient d'avoir réponse à plusieurs de ses questions.

L'UNSA s'étonne de la mise en œuvre de ce projet alors même que les collègues témoignaient déjà du manque de place avant l'arrivée de leurs nouvelles collègues. Cela entraîne aussi la réduction de la surface des salles d'attente alors que la population accueillie augmentera et concerne dorénavant l'ensemble de la ville de Colmar.

Au regard de l'exiguïté des locaux et de la densité humaine, est-il prévu l'acquisition de mobilier adapté pour optimiser l'espace en lien avec l'expression des besoins des agent-es et les ergonomes ?

Les travaux en site occupé génèrent bruits et poussières. L'UNSA demande que les travaux bruyants et dégageant de la poussière soient réalisés en décalés des horaires d'ouverture.

Le bureau pré-accueil est un bureau aveugle.

S'agit-il d'un poste fixe et permanent ? Autrement dit, nos collègues seront-elles amenées à l'occuper par demi-journées voire par journées complètes ?

Quid de l'ambiance thermique par grosse chaleur par exemple ?

De manière plus générale, la conception des locaux s'appuyant, selon la note, sur une démarche participative, l'UNSA regrette que nos collègues n'aient pas été réellement associé-es mais aient simplement eu à choisir leur bureau sur plans, ainsi que l'éclatement des équipes par étage selon les métiers exercés. L'UNSA regrette aussi le passage de ce projet, en FS, alors que les travaux ont déjà démarré.

9. Consultation - Projet de charte éthique de la vidéo-protection des bâtiments départementaux – POUR

L'UNSA lit en préambule « Par la présente charte, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage à veiller au bon usage de son système de vidéo-protection et tient à informer ses agents et les citoyens de son fonctionnement et du contrôle qui en est fait dans le cadre de la protection des libertés fondamentales. ». Dans ce cadre :

- Qui a la charge d'informer les agent·es, les élu·es et le public des conditions de fonctionnement du système de vidéo-protection et d'accueillir leurs demandes ?
- Qui a la charge de veiller au respect de l'application de cette Charte et de la faire évoluer, le cas échéant ?

L'UNSA souhaite ensuite être destinataire de la liste des lieux et bâtiments placés sous vidéo-protection et demande la mise sous vidéo-protection du CMS de Benfeld.

S'agissant de l'article 4 : l'article L252-5 du Code de la Sécurité dispose qu'hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements sont détruits dans un délai maximum fixé par l'autorisation. Ce délai ne peut excéder un mois. L'autorisation peut prévoir un délai minimal de conservation des enregistrements. »

Ainsi, l'UNSA souhaite savoir si la CeA applique effectivement le délai légal de conservation d'un mois ou si un délai minimal est prévu et, dans ce cas, de combien de jours ? Dans l'affirmative, l'UNSA demande que ce délai minimal figure dans la présente charte.

S'agissant de la communication des enregistrements, article 4 : l'UNSA souhaite savoir si les copies des enregistrements transmises à un tiers seront bien consignées dans un registre et si tel est bien le cas, qu'il en soit fait mention dans cette charte.

10. Consultation - Impact des travaux de l'espace de restauration sur les agents du Haut-Kœnigsbourg POUR

L'UNSA a trouvé réponse à l'ensemble de ses questions en réunion préparatoire et souligne la qualité du dossier transmis.

D'autres points santé et sécurité au travail subsistent au château, l'UNSA ne manquera pas de se tourner vers les services compétents. D'autre part, la visite de la Formation Spécialisée organisée cette année permettra de constater *de visu* l'évolution de la situation.

11. Information – Restitution des résultats de l’audit réalisé à la Cité de l’Enfance –

Les retours adressés à l’UNSA sont plutôt positifs.

L’audit a su être un véritable espace de paroles.

Depuis, nos collègues considèrent le climat plus serein et moins aliénant. La Direction de la Cité s’implique et cherche des solutions. Les collègues restent néanmoins prudent-es

12. Information - Point inscrit à la demande des représentants du personnel : « Réalisation d’un audit par un cabinet extérieur sur la question des risques psychosociaux à destination des cadres de haut-niveau de la CeA y compris ceux l’ayant quitté au cours des 3 dernières années avec une garantie d’anonymat pour les agents qui le souhaitent :

- avec définition du cahier des charges et choix du prestataire sur proposition de la Formation Spécialisée
- avec participation d’une délégation de représentants du personnel de la Formation Spécialisée au comité de pilotage et de suivi, comprenant notamment son secrétariat
- avec présentation des mesures correctives envisagées à une séance de la Formation Spécialisée à intervenir avant le 30 juin 2023 » -

ABSTENTION

L’avis de la FS SSCT est sollicité sur la mise en place d’un audit par un cabinet extérieur, selon les modalités décrites dans le cahier des charges. –

ABSTENTION au vu des dernières propositions de l’administration qui ont positivement évolué.

Dès mars 2021, l’UNSA alertait sur les risques RPS qui se développaient au sein de la CeA. Un courrier anonyme dénonçant une situation de souffrance au travail a fait office de détonateur. Pour y répondre et sans préjuger de sa sincérité, l’UNSA a choisi la voie de l’équilibre et de la responsabilité, en demandant la convocation d’une réunion de crise.

Notre administration choisit d’y répondre par la mise en œuvre d’un baromètre social permettant de prendre le pouls de notre organisation pour établir un diagnostic précis.

Ce choix nous apparaît nécessaire car soigner une petite partie du corps ne suffit pas toujours, voire rarement, à guérir un corps globalement malade. Ce choix sera toutefois pertinent pourvu qu’il permette d’identifier effectivement les zones de dysfonctionnements ou à risques de dysfonctionnements ainsi que nos axes de progrès.

Il faut emmener toutes les parties prenantes à l’échelle de la collectivité, comme l’UNSA a pu s’en faire l’écho auprès du Président et de l’administration. C’est pourquoi, vu qu’un comité de pilotage est traditionnellement composé de 5 à 12 personnes, l’UNSA renouvelle sa proposition qu’il soit composé d’:

- ✓ un·e élu·e représentant·e de l’Exécutif,
- ✓ d’un·e représentant·e de l’encadrement supérieur
- ✓ de la DRH
- ✓ de l’encadrement intermédiaire, qu’on a trop souvent tendance à oublier au sein du COPIL
- ✓ Santé et Vie au travail
- ✓ et d’un·e représentant·e par organisation syndicale représentative des personnels

L'UNSA a proposé d'intégrer, via les DUERP, la dimension RPS dans ce baromètre social à destination de l'ensemble des agent-es de la CeA. Elle note avec satisfaction que sa proposition a été intégrée. Pour l'UNSA, les 5 dimensions suivantes sont de nature à poser un diagnostic juste du niveau de RPS vécus au sein de notre administration et demande qu'elles soient effectivement retenues :

- ✓ les exigences du travail
- ✓ les exigences émotionnelles
- ✓ l'autonomie et les marges de manœuvre
- ✓ le soutien social et la reconnaissance au travail
- ✓ les conflits de valeur.

L'UNSA propose également d'intégrer d'emblée, dans les entretiens individuels, les métiers au carrefour du central et des territoires et dont les modes d'organisation sont différents entre 67 et 68, deux sujets cumulés qui sont potentiellement sources de RPS. Nous pensons notamment aux Bureaux d'études des routes, à la Bibliothèque d'Alsace, aux Archives, à la MDPH et au RSA.

L'UNSA propose de compléter ce baromètre social d'un comparatif entre le taux des départs enregistrés à la CeA (en général et aussi par catégorie A, B et C) et ceux d'autres collectivités de taille similaire qui ont fusionné.

L'UNSA propose d'inscrire la démarche sur une période supérieure à 2 mois, comprise entre 4 à 6 mois, pour garantir une réelle fiabilité dans les rendus attendus (questionnaire, exploitation des réponses, présentations des résultats et préconisations au COPIL, aux OS, puis aux agent-es).

13. Point inscrit à la demande des représentants du personnel :

« Interrogations quant aux responsabilités pénales des agents en charge de la Protection de l'Enfance et RPS en découlant »

ABSTENTION parce que le format proposé par l'administration est, pour l'UNSA, davantage cohérent.

L'UNSA abonde dans le sens d'un travail complexe qui incombe aux travailleurs et travailleuses sociales en protection de l'enfance, notamment.

Dans ce cadre la question de la responsabilité pénale est une vraie et légitime question.

En réunion préparatoire, le Directeur de l'Aide Sociale à l'Enfance proposait de transmettre l'étude juridique qui a été menée en 2019 dans le Bas-Rhin sur la question de ces responsabilités pénales.

L'UNSA souhaite en être destinataire.

Par ailleurs, l'UNSA demande à être intégrée au groupe de travail organisé sur ce sujet.